

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre le quatre avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 27 mars 2024.

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	17	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme - CARME Cédric - CANOVAS Françoise -- VISTE-ESTIEU Muriel - FABRE Claude - SEGUIER Christian -ALQUIER Jérémy - DURAND Julie -VIDAL Alain - GIMENO Nicole - NEGRE Magali - CATHALA-SUC Nicole - KESZNER Patricia - Francisco GIL COSTA-GAUBERT Thierry - DURAND Anthony - BETEILLE Martine

Absent : /

Ont donné pouvoir : Xavier MAFFRE à Anthony DURAND
BERNARD Delphine à Jérôme CROS

Secrétaire de séance: Martine BETEILLE

OBJET : COMPTE DE GESTION 2023 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour extrait conforme, à Saint Amans Sout le 4 avril 2024

Le secrétaire de séance : Martine BETEILLE

Le Maire

Jérôme CROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le 5 avril 2023

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre le quatre avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 27 mars 2024.

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	17	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme - CARME Cédric - CANOVAS Françoise -- VISTE-ESTIEU Muriel - FABRE Claude - SEGUIER Christian -ALQUIER Jérémy - DURAND Julie -VIDAL Alain - GIMENO Nicole - NEGRE Magali - CATHALA-SUC Nicole - KESZNER Patricia - Francisco GIL COSTA-GAUBERT Thierry - DURAND Anthony - BETEILLE Martine

Absent : /

Ont donné pouvoir : Xavier MAFFRE à Anthony DURAND
BERNARD Delphine à Jérôme CROS

Secrétaire de séance: Martine BETEILLE

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le compte administratif communal 2023, qui est en concordance avec le compte de gestion 2023, s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses :	1 263 805.17 €	
Recettes :	1 577 544.80 €	
Report 2022	/	
Excédent :		313 739.63

Investissement :

Dépenses :	447 078.67 €	
Recettes :	478 651.43 €	
Report 2022 excédent	192 721.36 €	
Excédent :		224 294.12 €

Restes à réaliser :

Dépenses :	318 830 €	
Recettes :	98 123.14 €	
Déficit :		220 706.86 €

Hors de la présence de Monsieur Jérôme CROS, maire, qui quitte la salle au moment du vote, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2023.

Pour extrait conforme, à Saint Amans Soult le 4 avril 2024
Le secrétaire de séance : Martine BETEILLE

Le Maire
Jérôme CROS

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre le quatre avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 27 mars 2024.

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme - CARME Cédric - CANOVAS Françoise -- VISTE-ESTIEU Muriel - FABRE Claude - SEGUIER Christian -ALQUIER Jérémy - DURAND Julie -VIDAL Alain - GIMENO Nicole - NEGRE Magali - CATHALA-SUC Nicole - KESZNER Patricia - Francisco GIL COSTA-GAUBERT Thierry - DURAND Anthony - BETEILLE Martine

Absent : /

Ont donné pouvoir : Xavier MAFFRE à Anthony DURAND
BERNARD Delphine à Jérôme CROS

Secrétaire de séance: Martine BETEILLE

OBJET: AFFECTATION DU RESULTAT BP DE LA COMMUNE DE L'EXERCICE 2023

Le conseil municipal,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 313 739.63 €
- un déficit de fonctionnement de : 0 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice	
Précédé du signe + (excédent) ou (déficit)	332 265,89 €
B Résultat antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe+(excéd) ou -	
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	
(Si c'est négatif, report du déficit 002 ci-dessous)	332 265.89 €
D Solde d'exécution d'investissement	224 294.12 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	318 830 €
Besoin de financement F = (D+E)	-
AFFECTATION C =	313 739.63 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	313 739.63 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	

Pour extrait conforme, à Saint Amans Soult le 4 avril 2024

Le Maire

Le secrétaire de séance : Martine BETEILLE

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le 5 avril 2024

Jérôme CROS

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre le quatre avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 27 mars 2024.

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	17	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme - CARME Cédric - CANOVAS Françoise -- VISTE-ESTIEU Muriel - FABRE Claude - SEGUIER Christian -ALQUIER Jérémy - DURAND Julie -VIDAL Alain - GIMENO Nicole - NEGRE Magali - CATHALA-SUC Nicole - KESZNER Patricia - Francisco GIL COSTA-GAUBERT Thierry - DURAND Anthony - BETEILLE Martine

Absent : /

Ont donné pouvoir : Xavier MAFFRE à Anthony DURAND
BERNARD Delphine à Jérôme CROS

Secrétaire de séance: Martine BETEILLE

OBJET : TAUX D'IMPOSITIONS DIRECTES LOCALES 2024

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

FIXE les taux d'impositions suivants :

Taxe foncière (bâti) :	55.83
Taxe foncière (non bâti) :	103.18
Taxe habitation :	10.80

Pour extrait conforme, à Saint Amans Sout le 4 avril 2024

Le secrétaire de séance : Martine BETEILLE

Le Maire

Jérôme CROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le 5 avril 2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre le quatre avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 27 mars 2024.

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	17	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme - CARME Cédric - CANOVAS Françoise -- VISTE-ESTIEU Muriel - FABRE Claude - SEGUIER Christian -ALQUIER Jérémy - DURAND Julie -VIDAL Alain - GIMENO Nicole - NEGRE Magali - CATHALA-SUC Nicole - KESZNER Patricia - Francisco GIL COSTA-GAUBERT Thierry - DURAND Anthony - BETEILLE Martine

Absent : /

Ont donné pouvoir : Xavier MAFFRE à Anthony DURAND
BERNARD Delphine à Jérôme CROS

Secrétaire de séance: Martine BETEILLE

OBJET : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LA PETITE LOCO » POUR CONCOURS A TITRE GRATUIT

Suite à la convention signée entre l'association « la petite loco » et la commune de Saint Amans Sout pour les concours à titre gratuit qui sont opérés au niveau des locaux mis à disposition, le Conseil Municipal, après délibération,

DIT que les montants réalisés ont été pour l'année 2023 :

Locaux et entretien : 5 700 €

DIT que les montants prévus au budget sont pour l'année 2024 :

Locaux : 5 900 €

Pour extrait conforme, à Saint Amans Sout le 4 avril 2024

Le Maire

Le secrétaire de séance : Martine BETEILLE

Jérôme CROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le 5 avril 2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre le quatre avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 27 mars 2024.

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	17	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme - CARME Cédric - CANOVAS Françoise -- VISTE-ESTIEU Muriel - FABRE Claude - SEGUIER Christian - BERNARD-BERMOND Delphine - ALQUIER Jérémy - DURAND Julie - VIDAL Alain - GIMENO Nicole - NEGRE Magali - CATHALA-SUC Nicole - KESZNER Patricia - Francisco GIL COSTA- GAUBERT Thierry - DURAND Anthony - BETEILLE Martine

Absent : /

Ont donné pouvoir : Xavier MAFFRE à Anthony DURAND

Secrétaire de séance :

OBJET : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « MJC SAINT AMANS ALBINE » POUR CONCOURS A TITRE GRATUIT

Suite à la convention signée entre l'association « MJC Saint Amans Albine » et la commune de Saint Amans Soult pour les concours à titre gratuit qui sont opérés au niveau des locaux et du personnel mis à disposition, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité (Mr Vidal ne prenant pas part au vote).

DIT que les montants réalisés ont été pour l'année 2022 :

Personnel :	31 500
Locaux, entretien et charges locatives :	<u>18 500</u>
	49 000

DIT que les montants prévus au budget sont pour l'année 2023 :

Personnel :	31 700
Locaux, entretien et charges locatives :	<u>18 700</u>
	49 400

Pour extrait conforme, à Saint Amans Soult le 4 avril 2024

Le Maire

Le secrétaire de séance : Martine BETEILLE

Jérôme CROS

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre le quatre avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 27 mars 2024.

Nombre de Membres : 19 En exercice : 19
Présents : 17 Votants : 19

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme - CARME Cédric - CANOVAS Françoise --
VISTE-ESTIEU Muriel - FABRE Claude - SEGUIER Christian -ALQUIER
Jérémy - DURAND Julie -VIDAL Alain - GIMENO Nicole - NEGRE Magali -
CATHALA-SUC Nicole - KESZNER Patricia - Francisco GIL COSTA-
GAUBERT Thierry - DURAND Anthony - BETEILLE Martine

Absent : /

Ont donné pouvoir : Xavier MAFFRE à Anthony DURAND
BERNARD Delphine à Jérôme CROS

Secrétaire de séance: Martine BETEILLE

OBJET : SUBVENTIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL, décide l'attribution des subventions suivantes :

Sérénitarn	550
Association Anciens d'Algérie (FNACA)	70
Association Culturelle de Saint Amans	700
Association Flair du Pays d'autan	100
Association parents d'élèves Ecole Ste Marie St Joseph	360
Association prisonniers de guerre (PG-CATM)	70
Campleinair	1000
Comité des fêtes	3000
Foyer Laïque	270
Judo Club Saint Amantais	1200
Patineurs Saint Amantais	1800
Pétanque Saint Amantaise	360
Société de Chasse Saint Amantaise	600
Sport Olympique St Amantais Volley ball	600
TFC 81	4000
TFC 81 (exceptionnel)	300 (déjà distribué)
Les Baladins du Thoré	320
Tennis Club Saint Amantais	1000
Autan Rando	230
Atelier Age d'or	320
Repas à domicile	200
Anciens Elèves du Lycée Forestier	300
Crèche (LA PETITE LOCO)	23 730
Souvenir Français	70

RPE (Relais Petite Enfance)	1 005
OGEC	2 500
Jeunes Pompiers Mazamet	100
CLCV Consommateur	50
Amis de la Gendarmerie	70
Sauvegarde Patrimoine Thoré	100 (+300) except déjà donnée)
MJC	14 3000
Thoré Rugby Club	1200
A.A.P.P.M.A. (PECHE)	400
FOPAC	70
Ecurie de la Montagne Noire	450
VAVT	800
Vélo Club du Thoré	200
LOS MARAGOS	100
CROIX Rouge	300 (convention)
CINECRAN 81	603 (convention) + 50 €
COUNTRY THORE CANYON	150 + 1500 € except
Tea TIME	150
Prévention Routière	100
CIVAM THORE Montagne Noire	200
CNMA	200
VOYAGE A PARIS	1275 (75€ - 17 élèves)

Pour extrait conforme, à Saint Amans Sout le 4 avril 2024

Le Maire

Le secrétaire de séance : Martine BETEILLE

Jérôme CROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le 5 avril 2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre le quatre avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 27 mars 2024.

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme - CARME Cédric - CANOVAS Françoise -- VISTE-ESTIEU Muriel - FABRE Claude - SEGUIER Christian -ALQUIER Jérémy - DURAND Julie -VIDAL Alain - GIMENO Nicole - NEGRE Magali - CATHALA-SUC Nicole - KESZNER Patricia - Francisco GIL COSTA-GAUBERT Thierry - DURAND Anthony - BETEILLE Martine

Absent : /

Ont donné pouvoir : Xavier MAFFRE à Anthony DURAND
BERNARD Delphine à Jérôme CROS

Secrétaire de séance: Martine BETEILLE

OBJET : ECOLE SAINTE MARIE : PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal, après délibération,

Décide de verser à l'association Ecole Sainte Marie - Saint Joseph la somme de 1 170 € au titre des frais de fournitures scolaires à l'unanimité (Mr Anthony DURAND ne souhaite pas participer au vote).

Cette dépense est prévue au budget primitif 2024.

Pour extrait conforme, à Saint Amans Sout le 4 avril 2024
Le secrétaire de séance :

Le Maire

Jérôme CROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le 5 avril 2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre le quatre avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 27 mars 2024.

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	17	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme - CARME Cédric - CANOVAS Françoise -- VISTE-ESTIEU Muriel - FABRE Claude - SEGUIER Christian -ALQUIER Jérémy - DURAND Julie -VIDAL Alain - GIMENO Nicole - NEGRE Magali - CATHALA-SUC Nicole - KESZNER Patricia - Francisco GIL COSTA-GAUBERT Thierry - DURAND Anthony - BETEILLE Martine

Absent : /

Ont donné pouvoir : Xavier MAFFRE à Anthony DURAND
BERNARD Delphine à Jérôme CROS

Secrétaire de séance: Martine BETEILLE

OBJET : COMMUNE : BUDGET PRIMITIF 2024

Le Conseil Municipal, après délibération,

ACCEPTE le budget primitif suivant :

Section de Fonctionnement :

Dépenses :	1 531 333 €
Recettes :	1 531 333 €

Section d'Investissement :

Dépenses :	547 500.12 €	
Crédits de report :	318 830 €	
	<u>Total</u>	866 330.12 €
Recettes :	768 206.98€	
Crédits de report :	98 123.14€	
	<u>Total</u>	866 330.12 €

Pour extrait conforme, à Saint Amans Soutl le 4 avril 2024

Le secrétaire de séance :

Le Maire

Jérôme CROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le 5 avril 2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre le quatre avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 27 mars 2024.

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	17	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme - CARME Cédric - CANOVAS Françoise -- VISTE-ESTIEU Muriel - FABRE Claude - SEGUIER Christian -ALQUIER Jérémy - DURAND Julie -VIDAL Alain - GIMENO Nicole - NEGRE Magali - CATHALA-SUC Nicole - KESZNER Patricia - Francisco GIL COSTA-GAUBERT Thierry - DURAND Anthony - BETEILLE Martine

Absent : /

Ont donné pouvoir : Xavier MAFFRE à Anthony DURAND
BERNARD Delphine à Jérôme CROS

Secrétaire de séance: Martine BETEILLE

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'OPERATION
FACADE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une demande de subvention dans le cadre de « l'opération façades » a été présentée par Mr Daniel COUSINIE, pour l'immeuble dont il est propriétaire situé 40 av de la Méditerranée pour un montant de travaux de 2643.86 € TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE l'octroi d'une subvention de 25% du montant des travaux, donc un montant de 660.96 € à Mr Daniel COUSINIE.

Pour extrait conforme, à Saint Amans Sout le 4 avril 2024
Le secrétaire de séance

Le Maire
Jérôme CROS

Acte rendu exécutoire après télétransmission en préfecture et publication le 5 avril 2024